

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2014/ 181 /PRG/SGG
PORTANT PROMULGATION DE LA LOI
ORGANIQUE L/2013/046/CNT
DU 18 JANVIER 2013

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

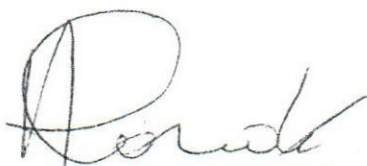
Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi Organique L/2013/046/CNT du 18 janvier 2013, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Cour des Comptes et le Régime Disciplinaire de ses Membres.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le1.1..AOÛT.2014


Prof. ALPHA CONDE